



**Syndicat Intercommunal  
des Eaux du Val de l'Ognon**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 02 FEVRIER 2010**

Elus présents : M Bernard ALLARD, M Raymond BALLOT, M Pierre BARBIER, M Daniel BELIARD, M Claude CORDIER , M Thierry DECOSTERD, M André GAUTHIER, M Claude MAIRE, M Daniel MEYER

Elus Excusés : Mme Simone ANDRE, M Jacques BRAVO, M Bernard GLORIEUX (démissionnaire), M Constant JACQUET

Autres présents: M Didier ROLLET

### **1. Préambule : lettre de démission de M. GLORIEUX**

Tout d'abord M. DECOSTERD fait lecture d'un courrier de M. GLORIEUX qui présente sa démission du bureau, étant donné que Chenevrey ne fait pas partie du syndicat des eaux du Val de l'Ognon. Il précise qu'il a apprécié travailler avec le groupe d'élus composant le bureau. Ce dernier prend note de cette décision et regrettera un membre force de proposition et de sagesse. Cette démission sera notifiée à la préfecture.

### **2. Bilan financier de l'année 2009**

M. DECOSTERD présente le compte administratif 2009. Il en ressort un résultat cumulé de 323 319,84 euros. (Exploitation et investissement cumulés, y compris les restes à réaliser)

Ce résultat positif résulte d'une gestion rigoureuse du fonctionnement et d'un faible programme de travaux 2009.

*Le détail du comparatif entre les montants budgétisés et dépensés est joint à ce compte rendu.*

### **3. Perspectives budget 2010 et tarif de l'eau.**

Le bureau a débattu des perspectives budgétaires pour 2010, notamment de la politique à adopter sur le prix de l'eau.

En effet, bien que le budget 2010 ne soit pas encore finalisé, nous savons que les conditions financières sont moins favorables. En effet, les besoins en investissement réseaux et ouvrages sont les mêmes que dans les années passées et nous ne pouvons

pas raisonnablement les réduire comme en 2009. Les frais de fonctionnement, comprenant les frais de personnel et d'exploitation atteignent des seuils planchers en dessous desquels nous ne pouvons pas descendre. Les recettes financières des différents Conseils Généraux sont à la baisse, notamment pour le Département du Doubs. Face à cette situation le syndicat doit trouver un équilibre entre l'emprunt et le prix de l'eau.

Les débats ont donc porté sur le taux d'augmentation du prix de l'eau qui paraît le plus acceptable pour les foyers et qui permet d'augmenter les recettes pour faire face aux dépenses.

Ainsi un taux de l'ordre de 2% semble admissible, malgré le contexte de crise que traversent les ménages. Cette discussion sera poursuivie lors de l'assemblée générale.

#### **4. Point sur les travaux en cours et à venir**

M. BELIARD a présenté l'état des travaux des programmes 2007, 2008 et 2009.

*Le détail est joint à ce compte rendu.*

Globalement, la majeure partie des chantiers est terminée. A l'heure actuelle l'entreprise Lacoste travaille à Ruffey le Château et à Pelousey.

Concernant l'élaboration du programme 2010, 19 communes ont répondu au courrier de demande de travaux envoyé par le syndicat. Sur ces 19 communes, 8 communes nous ont fait part de travaux pouvant impacter le réseau d'eau potable.

Des rendez vous sont en cours avec les mairies concernées et des dossiers sont envoyés pour chiffrage chez notre maître d'œuvre.

Pour ce qui est des travaux propres au syndicat, nous hiérarchisons les besoins par rapport aux priorités. A noter des travaux à envisager dans les secteurs Villers Buzon(25)/ Vaux les Prés(25), Hameau de Magney(70), entres autres.

#### **5. Bâtiment de Courchapon**

M. CORDIER présente l'avant projet définitif (*Voir document joint*)

L'estimation des travaux se monte à 230 000 euros H.T. et comprend en plus des vestiaires sanitaires, la réfection des ateliers et des façades.

La consultation sera lancée dans le mois.

#### **6. Achat de camion**

Le syndicat dispose depuis 10 ans d'un camion poids lourd de 7.5 T pour le transport des déblais et des remblais de chantier. La charge utile est faible, de l'ordre de 3.5 tonnes, ce qui entraîne de nombreux voyages entre les carrières et les chantiers sur lesquels les volumes de terrassement moyens sont plutôt de 6 à 10 tonnes.

Lors des entretiens de fin d'année, le personnel technique a mis en évidence le temps passé dans les transports du fait de la faible capacité du camion actuel.

Ainsi, afin de gagner en efficacité, il est proposé de procéder à l'achat d'un nouveau camion d'une charge utile supérieure, tout en conservant un gabarit adapté au chargement par la minipelle et une facilité de manœuvre dans les rues étroites.

Un modèle à bras de levier type Empyrol est envisagé. Ce système aurait aussi l'avantage de permettre le chargement en toute sécurité de la minipelle et de pouvoir se déplacer avec le permis C uniquement, contrairement à la situation actuelle avec la remorque qui nécessite le permis EC. A ce jour, seul Christian DUBOS dispose du permis EC, alors que tous les agents ont le permis C. Ce point est aussi un problème au recrutement.

Le montant de cette opération est de l'ordre de 70 000 euros H.T.

Le bureau est d'accord pour lancer une consultation pour l'achat de ce camion.

## **7. Etat d'avancement ISO 14001-ISO 9001**

M. Maire présente l'état d'avancement de la démarche qualité et environnementale. Il confirme le choix de réaliser l'ISO 9001 en même temps que l'ISO 14001. Il se félicite du travail de notre consultante qui assure un accompagnement efficace dans la mise en œuvre des documents à établir. A ce sujet, il explique que les activités du syndicat sont réparties en trois pôles appelés processus : production de l'eau potable, distribution de l'eau potable et vente de l'eau potable. Pour chacun des processus, les activités sont décrites sous l'angle de la qualité et de l'environnement.

Des procédures seront écrites pour sécuriser certaines activités. Des groupes de travail sont créés, constitués par les agents, afin de les impliquer dans la rédaction des documents.

L'idée générale est de construire un système simple mais efficace en associant au maximum le personnel.

## **8. Point sur le personnel**

M. Barbier rappelle que Mme VEJUX est en congé parental jusqu'à fin avril. Les services administratifs fonctionnent donc avec les autres présents qui se sont répartis les tâches. A noter que pour les deux dernières semaines, étant donné l'arrêt maladie de Mme BOUCHATON, les services fonctionnent jusqu'au 5 février à deux personnes.

Au niveau technique, l'équipe est stable, avec la venue depuis le premier janvier de M. CHIADOT CAPONET, en remplacement de M. VITU. Nous devons suivre sa bonne intégration au syndicat.

D'une façon plus générale, il n'y a pas de problème particulier à relever.

## **9. Bilan de l'activité**

M. ROLLET présente sommairement quelques chiffres clé sur l'activité 2009.

Ainsi, le syndicat compte 103 abonnés de plus qu'en 2008, soit 9813 abonnés.

Il y a eu 321 devis établis pour la création de nouveaux branchements, soit 57 de moins que l'année dernière.

305 compteurs ont été renouvelés, ce qui est moins que les objectifs fixés à 650 par an.

Ceci s'explique par une activité importante sur les travaux dans les stations, pour les communes et les réparations de casses.

A ce propos 58 casses de conduites ont été réparées cette année, soit 22 de plus que l'année dernière.

Pour ce qui est des autres éléments dont notamment le ratio, il sera calculé d'ici la prochaine réunion de bureau.

## **10. Cas de Chenevrey Morogne**

Suite à la dernière réunion de bureau, le syndicat a écrit à la commune pour lui signaler que désormais, les délégués de la Chenevrey Morogne n'auront plus voix délibérative, étant donné que la commune ne fait pas partie du syndicat. Ils seront invités à titre informatif. Une convention de desserte des hameaux de Morogne et la Gare a été envoyé à la commune pour officialiser la vente d'eau par le syndicat aux abonnés de ces secteurs.

Lors de la prochaine assemblée générale, les statuts seront modifiés pour lever toute ambiguïté.

### **11. Point sur les litiges en cours.**

#### **SCI les VALLYS :**

Le jugement a été rendu en faveur du syndicat des eaux qui se félicite de cette issue.

#### **Collectif des familles du lotissement des grands fossés de LAVERNAY:**

Le syndicat a réalisé la pose des compteurs individuels dans les regards existants sur leurs parcelles.

Le syndicat deviendra donc responsable de toute fuite avant compteur individuel.

Par ailleurs le syndicat a précisé que concernant l'urbanisme du secteur, l'implantation de nouvelles constructions nécessiterait une extension du réseau d'eau potable chemin des Rappes.

### **12. Questionnaire SPANC**

Suite à la dernière réunion de bureau, pendant laquelle le sujet du SPANC a été évoqué, le syndicat présente les résultats du questionnaire qu'il a envoyé aux communes. 21 communes n'ont pas donné de réponse, ce qui limite les possibilités d'interprétation des résultats. Cependant, pour ceux qui ont répondu, il ressort un intérêt pour la prise de compétence de ce service par le syndicat.

Les communes qui n'ont pas répondu seront relancées pour permettre une étude sérieuse de cette compétence.

### **13. Réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique de Courchapon**

M. ROLLET présente l'étude de réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique de Courchapon, réalisée par le bureau d'études ISL.

Plusieurs scénarios ont été étudiés.

En conclusion, le scénario le plus performant est celui qui consiste à installer une turbine Kaplan simple réglage neuve à l'emplacement de l'ancienne.

D'un point de vue économique, ce scénario est le plus intéressant. En effet, en conservant le génie civil de l'usine, quand bien même l'Ognon n'est pas exploité au maximum, les coûts d'investissement sont réduits. Ainsi, le temps de retour est de 14 ans pour un investissement de 430 000 euros H.T..

Par ailleurs, ce scénario présente un autre intérêt : la puissance maximale brute est inférieure à 150 kW ce qui simplifie les démarches administratives. Le site bénéficiant d'un droit d'eau antérieur à 1919, il n'est pas nécessaire de déposer un dossier de demande d'autorisation auprès du Service Police de l'Eau.

Le bureau souhaite que le projet se poursuive.

#### **14. Délibérations diverses**

Concernant le dossier de VENERE, la commune a accepté le plan de financement joint au compte rendu. L'opération devrait bénéficier de 60% de subvention et il resterait à charge du syndicat 55 000 euros H.T. pour la partie des travaux dans Bonboillon. Il s'agira d'une vente d'eau en gros pour 0.55 euro par m3, auquel il faut ajouter la redevance prélèvement. Ces travaux seront sous maîtrise d'ouvrage de la commune. Le bureau autorise le président à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et de vente d'eau en gros.

M. ROLLET expose un cas de fraude sur un compteur à Audeux. Le bureau décide de facturer le volume d'eau du précédent semestre, le forfait de remplacement du compteur détérioré et une amende de 100 euros.

#### **15. Prochaine réunion.**

La prochaine réunion de bureau aura lieu le Mardi 2 Mars 2009.

**L'assemblée générale du syndicat aura lieu le Vendredi 19 Mars à 14h30 à COURCHAPON.**